

BILLET DE QUARTIER

"COEUR DE VILLE"

Mercredi 8 Novembre 2017 - 20 heures - Centre culturel, Salle Jean Ferrat

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des Adjoints et Conseillers municipaux présents : Brigitte BARAILLES, 1^{re} Adjointe en charge du Personnel - Etat Civil - Petite Enfance; Eliane BERNES, Adjointe en charge des Finances; Daniel MEYNARD, Adjoint en charge des Associations et de la Politique Culturelle; Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint en charge des Travaux, de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Déplacements ; Marie-Thérèse FOUQUET, Conseillère municipale déléguée à la Tranquillité publique et aux Sports; Viviane DELFOUR, Conseillère municipale, déléguée aux Entreprises, aux Commerces et aux Jumelages; Myriam VEZINAT, Conseillère municipale, déléguée à l'environnement.

Présentation de Monsieur de monsieur Jérôme TURCHI, responsable de la police municipale pluricommunale depuis le 1er septembre 2017

PROJECTION DU FILM «ENSEMBLE, PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT»
et intervention de monsieur Thierry SUIRE, responsable du service municipal Espaces verts.

RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 15 MARS 2017

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Intervention d'un habitant (H) : *rue de la Fraternité, autour du haricot les gens circulent en sens inverse malgré la présence de la flèche bleue et d'un panneau sens interdit à côté de la flèche « sens obligatoire ». De plus, la route s'effondre à l'entrée du haricot. La voie a été refaite mais cela n'a pas été traité.*

Intervention de Monsieur le Maire (M) : Les travaux sont prévus avant la fin de l'année. Nous sommes en attente d'une date précise par l'entreprise en charge de l'exécution de ce chantier.

Intervention Jean-Jacques MIRANDE (JJM) : nous avons du retard avec les entreprises car pour elles ce genre d'intervention représente de petits travaux et nous avons du mal à les faire intervenir.

H : il y a toujours des automobilistes qui roulent en sens interdit, je ne sais pas ce qui leur passe par la tête.

H : tous les jours c'est aux mêmes horaires, aux heures d'embauche entre 7 et 8 h, 13 et 14h et de 17h30 à 18h30. C'est toujours les mêmes véhicules.

M : je vais demander à la Police municipale pluricommunale (PMP) d'organiser une opération de contrôle.

H : il faut également faire des contrôles de vitesse.

H : au lotissement La Chêneiraie, le panneau signalant l'impasse a disparu. Il serait souhaitable de remettre également le panneau « 30km/h ».

M : Le panneau « voie en impasse » a été réimplanté et le panneau « limitation 30km/h » a été repositionné.

H : les patrouilles de la Police municipale passent trop souvent furtivement ou alors à vive allure. Une patrouille doit savoir s'arrêter et regarder à gauche et à droite.

M : Vous avez tout à fait raison : des instructions ont été données en ce sens aux agents de la Police municipale pluricommunale pour augmenter l'efficacité des patrouilles.

H : du pont de Pierre à la Poste, il y a 2 voies mais quand on approche du rond-point de la Poste, leur matérialisation n'existe plus et on est obligé de monter sur le rond-point pour tourner à gauche.

M : Le giratoire est considéré de par son gabarit comme une voie unique de circulation. Les mêmes règles de priorité s'y appliquent que sur une voie rectiligne.

H : c'est un rond-point très fréquenté.

M : nous avons le même équipement à la Palmeraie mais il n'y a qu'une voie.

H : si vous maintenez les 2 voies, inévitablement le problème de l'étranglement persistera.

JJM : la voie de gauche est faite pour aller à gauche et non en face, c'est tout simplement le respect du Code de la Route. Quand il y a un poids lourd, il n'y a pas d'accrochage car il n'y a pas la place. C'est pour cela qu'un rond-point n'a pas de signalétique horizontale.

M : la vitesse est responsable également des accrochages

H : je ne suis pas d'accord, ce n'est pas une histoire de vitesse moi je parle d'accrochages.

M : Néanmoins, d'une manière générale, les services constatent que les accrochages qui ont eu lieu étaient dus à la vitesse.

H : c'est un manque de civilité.

JJM : cela fait quelques réunions de quartiers que cette problématique revient. Il n'y a pas que des accrochages mais il y a aussi des accidents lourds.

H : rue de la Bénazie : les travaux de l'avenue des Pyrénées ont entraîné une augmentation du flux des véhicules. La Police municipale devrait revenir faire des contrôles de vitesse. Quand les travaux seront terminés, j'ai peur que les automobilistes gardent cette habitude.

M : nous avons rencontré les habitants concernés le 4 juillet 2017. Nous avons validé ensemble la mise en place d'un dispositif, avec un cheminement piétons et une voie à sens unique entrante, entre l'avenue de Verdun et la voie d'accès à la berge. La mise en place est prévue début décembre si les conditions climatiques le permettent (marquage au sol si température supérieure à 10° et s'il n'y a pas de pluie). De plus, des contrôles de vitesse vont être effectués par la Police municipale pluricommunale à différentes heures de la journée.

H : les travaux devaient se faire en septembre dernier.

M : c'est vrai, mais nous rencontrons un problème de disponibilité des entreprises.

H : les camions de 19 tonnes de chez Marietta passent entre 11 et 12h pour livrer alors que c'est interdit aux poids lourds.

M : nous allons contrôler et adresser un courrier à l'entreprise Marietta : nous avons agi de la même façon avec l'avenue Michel Ricard, nous avons rencontré les entreprises et la situation est rentrée dans l'ordre.

H : pour éviter les feux, les automobilistes prennent de plus en plus la rue de la Bénazie.

JJM : je vous rappelle le projet : le tronçon, avenue de Verdun, vers la voie sur berge est mis en sens unique et le contraire interdit. Des aménagements avec trottoir, piste cyclable et voie seront réalisés. Nous mettrons en place une phase d'expérimentation matérialisée par des potelets en plastiques.

H : et le rétrécissement de la voie sur berge que va-t-il devenir ?

JJM : cet endroit est revu aussi. Il faudra passer sous le pont de Pierre pour regagner Agen.

H : le stop de la voie sur berge devra être déplacé.

JJM : oui, tout à fait.

H : cela va réduire automatiquement la vitesse.

H : avenue de la Marne au n° 49, le portail a été défoncé deux fois par des voitures en excès de vitesse. Entre le rond-point de l'avenue de la poste et le casino, il y a de véritables courses de voiture. En direction du pont de pierre, à mi-parcours, il faudrait élargir les passages piétons et réaliser un passage surélevé, matérialisé par un marquage au sol. Il faudrait aussi implanter des panneaux supplémentaires « 50km/h ».

M : Une proposition d'aménagement a été faite au Conseil Départemental, propriétaire de la voie. Après un 1er avis négatif au mois de juin, nous avons rencontré à nouveau le Conseil Départemental le 5 octobre dernier et obtenu finalement un consensus sur l'aménagement de plateaux ralentisseurs en entrée et sortie de giratoire sur l'axe de la RD 656. La pratique consistant à accélérer pour passer devant le véhicule qui se trouve à droite ne sera plus possible.

H : cela va-t-il sécuriser le passage piéton ?

JJM : oui, de même que pour les cyclistes, c'est pour cela que le projet a été accepté.

H : en Savoie, ils ont fait tous les 300m des plateaux ralentisseurs et cela ralentit les voitures.

H : il y a déjà trop de dos d'âne au Passage d'Agen, on ne peut plus rouler.

H : à Estillac ils nous battent.

M : ... ils nous battent, mais c'est vrai que la vitesse a récemment provoqué des accidents mortels à Estillac. Je voudrais vous citer l'exemple de la dernière réunion de quartier de Dolmayrac : un monsieur a déclaré que les plateaux étaient inopportuns car ils l'obligeaient à ralentir : sa remarque a suscité la désapprobation de tous les participants. Les ralentisseurs, représentent une solution qui fonctionne. Je dois vous dire que lorsque j'entends dire que des voitures « atterrissent » sur les voitures stationnées au garage Thorel, cela m'inquiète et je suis contraint de prendre des mesures appropriées.

JJM : on en profite pour surélever les passages protégés.

La commune envisage des travaux pendant une période de vacances scolaires (février ou avril 2018) pour limiter la gêne, sachant que les enrobés se feront de nuit. De plus, des contrôles de vitesse vont être effectués par la Police municipale pluricommunale à différentes heures de la journée.

H : rue Arthur Rimbaud, en direction de l'avenue des Pyrénées dès que le feu passe au vert les voitures accélèrent.

M : on ne peut pas mettre des ralentisseurs dans n'importe quelle configuration de la voirie... en l'occurrence un ralentisseur ne serait pas réglementaire.

Intervention Viviane Delfour : s'agissant de ce problème, les aménagements de l'avenue des Pyrénées devraient permettre de ralentir les véhicules.

M : c'est vrai, désormais les véhicules sont obligés de ralentir pour contourner le haricot.

H : les motocyclistes doivent changer d'angle pour monter sur la surélévation d'un ralentisseur : le problème pour eux n'est pas lié à la vitesse. Il faut que l'on soit sur une trajectoire la plus droite possible.

JJM : il faut que la surélévation soit un peu en retrait, nous y veillerons.

H : mise en place d'un ralentisseur entre la jonction de l'avenue de Verdun et l'avenue des Pyrénées, à quelle distance minimum d'un virage peut-on envisager d'implanter un équipement ? Que prévoit la réglementation ?

M : Les ralentisseurs ne peuvent être implantés sur des voies dont la pente est supérieure à 4% (c'est le cas de la jonction Verdun/Pyrénées). Par ailleurs, ils doivent être éloignés de 40m d'un virage.

H : rue Paul Bert, il serait souhaitable d'avancer le panneau de rue "Jules Ferry" afin qu'il soit visible du rond-point.

M : Le panneau de la rue Jules Ferry a été avancé récemment.

M : si vous souhaitez évoquer de nouveaux points, je vous invite à le faire.

H : avenue de la Marne, de l'agence Postale en direction d'Agen au niveau du passage piéton, il faudrait étudier la possibilité de synchroniser les feux avec ceux du pont de Pierre.

JJM : c'est vrai que c'est agaçant, nous allons poser la question de leur synchronisation aux services de l'Agglomération, en charge de la gestion des feux tricolores, mais je ne suis pas certain que réglementairement il soit possible de le faire : nous verrons ce que nous répondront les services de l'Agglomération.

H : serait-il possible de communiquer sur le Passage Actuel le bon usage d'un rond-point, d'en aborder la réglementation et de rappeler le code de la route ?

H : y'a-t-il un projet de piste cyclable pour aller sur Agen ?

M : les pistes cyclables coûtent très cher : avec les représentants d'autres communes de la rive gauche, nous avons réussi à faire entendre à l'Agglomération d'Agen (et à son Président) qu'une des priorités devait consister à matérialiser des pistes cyclables pour circuler dans nos villes et, également, à assurer le maillage de celles qui existent. Il subsiste des points noirs sur la Commune, mais les choses devraient avancer sur cette question...

H : en Belgique les vélos sont prioritaires. Toutes les voitures s'arrêtent.

M : Merci pour cette information, et je rappelle qu'en cas d'accident corporel c'est l'automobiliste qui est responsable.

H : où en est le projet de la Bénazie en zone 30 ?

JJM : c'est prévu et nous essayons également d'accroître petit à petit le nombre des zones 30 sur la Commune.

H : avenue de Verdun, les stationnements en place aujourd'hui étaient prévus initialement pour une piste cyclable.

FIBRE OPTIQUE

H : où en est le déploiement de la fibre ?

Intervention D. Meynard (DM) : il n'y a qu'un opérateur « Orange » qui déploie pour son propre compte. Orange est en phase de terminer le déploiement de raccordement mais dans certains quartiers, il faut passer en aérien et dans ce cas, les poteaux EDF doivent servir de support. Or EDF oppose à la Société Orange que ses poteaux peuvent supporter les fils électriques mais pas la fibre et demande donc de faire une expertise de résistance des poteaux. Les négociations durent depuis 6 mois. Le résultat, c'est qu'il faut bien compter 6 mois de plus pour la mission d'expertise. Conclusion : il faudra encore attendre fin 2018, ou davantage, dans certains endroits, pour être relié. Ces explications nous ont été fournies très dernièrement par Orange. Les sous-traitants ont comme consigne de fibrer de la façon la plus rentable possible, c'est pourquoi, dès qu'un problème survient, ils préfèrent passer au client

suivant. Dans le quartier Cœur de ville toutes les armoires ont été déployées et il vous suffit de contacter Orange pour être raccordé.

M : Orange avait dit de façon visiblement présomptueuse que tous les habitants du Passage seraient éligibles dès fin 2017. Mais l'entreprise joue un peu sur les mots : nous les avons reçus fin septembre et ils nous ont précisé qu'ils auront installé toutes les armoires d'ici fin 2017. Mais sur certains secteurs le raccordement des armoires aux logements se prolongera en 2018. A la fin 2017, 48 % des logements seront raccordables mais il n'en demeure pas moins que ce n'est pas ce qu'Orange avait annoncé initialement.

H : mais ça va être long ?

M : si vous êtes raccordable, c'est assez rapide.

H : et les autres opérateurs ?

M : à ce jour, aucun autre opérateur ne propose de raccordement, pour des raisons de rentabilité, car l'opérateur doit préalablement louer à Orange les emplacements nécessaires dans les armoires.

H : rue Jules Ferry : je me suis fait démarcher par Orange et j'ai sauté sur l'occasion.

VOIRIE

H : rue Jules Ferry, quand il pleut les trottoirs sont inondés et cela occasionne des mares qu'il faut traverser pour rentrer chez soi. Y a-t-il un moyen de faire quelque chose ?

M : le problème, c'est que sur notre Commune à l'époque de la construction de ce lotissement, il n'était pas imposé aux lotisseurs de faire des trottoirs de qualité.

H : c'est surtout dû aux différents travaux de réseaux qui ont été réalisés et qui ont dégradé les trottoirs.

M : Vous avez certainement raison, mais il faut entendre qu'avec plus de 63 Km de trottoir, la commune n'a pas les moyens de financer à bref délai leur réfection. Nous le faisons progressivement : la priorité c'est la voirie. Quoi qu'il en soit, nous bouchons les trous quand il y a présence de danger.

Fin de la réunion : 22h30